

INDEMNITES JOURNALIERES

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les IDEL bénéficient d'IJ versées par la CPAM.

Les cotisations seront prélevées par l'URSSAF à hauteur de 0.30% du BNC (avec un plafond de maxi 3 PASS).

1 PASS en 2021 : 41 136 euros

370 euros maximum et 50 euros minimum par an de cotisation.

Pour le calcul du BNC, il faut être installé depuis au minimum 1 an.

CALCUL:

Le montant de vos IJ se calcule en fonction de votre BNC (moyenne des 3 dernières années): 1/730ème du BNC

Par exemple: votre BNC = 35 000 euros

Vous divisez 35 000 par 730 = 47.95 euros par jour

Versé du 3ème au 90ème jour

Ensuite la CARPIMKO prend le relais pendant 3 ans (avant c'était 1 an).

NE PAS OUBLIER D'ENVOYER VOTRE ARRET MALADIE DANS LES 48 heures A LA CPAM

Exemples de modifications de votre contrat :

- INDEMNITES PERTE DE REVENUS qui démarraient à 365 jours pendant 3 ans peuvent être modifiées
- **© COMPLEMENT REGIME PROFESSIONNEL** : pendant 90 jours peuvent être modifiés

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre compagnie d'assurance pour toutes modifications de votre contrat.

Auteure : Catherine JAMET- trésorière URPS Infirmiers ARA